



Conseil économique et social

Distr.: Générale
28 février 2014

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-dixième session

Bangkok, 23 mai 2014 (Phase I et II)

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document contient un résumé des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission au sujet desquelles le secrétariat est tenu de faire rapport à la Commission à sa soixante-dixième session.

La Commission voudra peut-être examiner les progrès accomplis, présenter ses observations et donner de nouvelles directives au secrétariat pour l'application effective des résolutions.

* E/ESCAP/70/L.1/Rev.1.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif	3
A. Résolution 68/10: Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique	3
B. Résolution 69/2: Examen final de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty dans la région Asie-Pacifique	5
II. Commerce et investissement	8
Résolution 68/3: Instaurer le commerce sans papier et la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable	8
III. Environnement et développement	10
A. Résolution 67/2: Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique	10
B. Résolution 68/11: La connectivité pour la sécurité énergétique	12
C. Résolution 69/4: Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire pour le développement au Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015	15
D. Résolution 69/9: Exécution du Programme de partenariat pour une passerelle verte vers un suivi volontaire des résultats de Rio+20, « L'avenir que nous voulons ».....	16
IV. Technologies de l'information et de la communication et réduction et gestion des risques de catastrophe.....	18
Résolution 67/4: Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes	18
V. Développement social	20
A. Résolution 67/5: Application intégrale et efficace du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région Asie-Pacifique	20
B. Résolution 67/6: Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées à la CESAP	22
C. Résolution 69/13: Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique.....	24
VI. Activités sous-régionales pour le développement (Bureau de la CESAP pour le Pacifique).....	27
A. Résolution 68/1: Réaffirmation de la situation spéciale des petits États insulaires en développement, notamment dans le Pacifique et de leurs vulnérabilités uniques et particulières	27
B. Résolution 69/17: Gestion, conservation et utilisation durables des ressources océaniques dans l'intérêt du développement des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique	27
VII. Questions de gestion	30
Résolution 67/14: Coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les autres organismes des	

I. Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif

A. Résolution 68/10 Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

1. Au paragraphe 4 de sa résolution 68/10, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) De renforcer le rôle et la capacité du secrétariat dans le domaine de l'intégration économique régionale de la région Asie-Pacifique;

b) D'aider à l'organisation de la première Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'intégration régionale en 2013 (voir paragraphe 8 ci-dessous au sujet du changement de nom de la Conférence);

c) De lui faire rapport à sa soixante-dixième session sur les progrès accomplis dans l'application de cette résolution.

2. Par cette résolution, la Commission a décidé de convoquer la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'intégration économique régionale pour examiner l'étude sur le thème de sa soixante-huitième session. Cette étude thématique, qui a été publiée par le secrétariat sous le titre *Pour une croissance solidaire: l'intégration économique pour un siècle inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique*¹ contenait un tableau d'ensemble de l'intégration économique régionale comportant quatre volets: a) un marché intégré; b) une connectivité ininterrompue; c) la coopération financière; et d) les moyens de faire face aux vulnérabilités et risques communs.

2. Progrès accomplis

a) Renforcement du rôle et de la capacité du secrétariat dans le domaine de l'intégration économique régionale dans la région Asie-Pacifique

3. En exécution du paragraphe 4 a) de la résolution, le secrétariat a renforcé son rôle et ses capacités dans le domaine de l'intégration économique régionale, notamment pour ce qui est des thèmes suivants: la réduction des risques de catastrophe; les technologies de l'information et de la communication (TIC); les statistiques; et les politiques macroéconomiques.

4. Dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, le secrétariat a organisé une série d'ateliers pour aider à renforcer les capacités des membres du Comité CESAP/OMM des typhons. Dans le cadre d'un projet financé par la CESAP et en voie d'exécution au Pakistan, au Bangladesh et aux Philippines, le Groupe OMM/CESAP des cyclones tropicaux et le Comité des typhons collaborent à la mise au point de procédures normalisées et « synergiques » d'exploitation couvrant des aléas côtiers multiples. Comme on s'attend à ce que les changements climatiques retiennent de plus en plus l'attention dans les principaux domaines de travail de ces deux organismes, des plates-formes de coopération et d'intégration,

¹ ST/ESCAP/2629.

telles que celle dont la mise en place est assurée par le biais du projet mentionné plus haut, ont pour objet de soutenir déployés par les États membres pour promouvoir la résilience dans leurs stratégies de développement.

5. Dans les domaines des TIC, la CESAP et l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont cartographié conjointement et de manière novatrice une autoroute régionale et terrestre de l'information, qui aidera à réduire la fracture numérique dans la région Asie-Pacifique. Cette carte permet de localiser à ce niveau régional les chaînons manquants dans les transmissions terrestres. Elle inclut les réseaux de la Route d'Asie² et du Chemin de fer transasiatique³, ce qui met en évidence des zones dans lesquelles le déploiement coordonné de l'infrastructure de TIC et des aménagements routiers et ferroviaires peut permettre de réaliser des économies. De telles informations sont un outil utile pour les décideurs et les investisseurs qui travaillent à l'élaboration d'une autoroute Asie-Pacifique de l'information de conception rationnelle, ainsi que pour aider les États membres qui s'emploient à procurer des services de TIC de coût abordable et la connectivité à haut débit.

6. Dans le domaine des statistiques, le Groupe directeur chargé du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques, qui a été créé⁴ par le Comité de statistique et dont le service est assuré par le secrétariat, se charge d'améliorer la qualité de l'analyse économique et de la prise de décision au niveau des gouvernements, du secteur privé, des milieux de la recherche et du grand public grâce à une disponibilité accrue et par l'utilisation efficace de statistiques économiques à jour, fiables et comparables qui sont nécessaires pour appuyer l'intégration économique.

7. Dans le domaine des politiques macroéconomiques, le secrétariat a organisé une série de concertations de haut niveau sur le renforcement des capacités afin de permettre des échanges d'idées et de recenser les meilleures pratiques en matière de gestion macroéconomique au sortir de la crise financière mondiale. Ces concertations, auxquelles ont participé de hauts fonctionnaires des ministères des finances et de la planification ainsi que des banques centrales, ont offert l'occasion d'envisager divers moyens de développer la coopération financière entre les pays de la région.

b) Aide à l'organisation de la première Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'intégration économique régionale en 2013

8. En exécution du paragraphe 4 b) de la résolution, le secrétariat a travaillé à l'organisation de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'intégration économique régionale en invitant tous les membres et membres associés de la CESAP au Dialogue de haut niveau préparatoire à la Conférence, qui s'est tenu à Bangkok du 20 au 22 août 2013. Ce Dialogue, auquel ont participé les représentants de 30 États membres, a permis aux gouvernements de débattre des questions relatives à la coopération et à l'intégration économiques régionales et d'élaborer le texte préliminaire d'un projet de déclaration ministérielle à soumettre à la Conférence ministérielle. Les représentants du Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique et de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), ainsi que 10 experts de haut niveau, ont participé à ce Dialogue. Les participants ont suggéré de modifier le nom de la Conférence ministérielle pour la renommer

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2323, n° 41607.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2596, n° 46171.

⁴ E/ESCAP/CST(2)9, décision 2/7, par. 2.

« Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique ».

9. Au cours du Dialogue, certains participants ont convenu de présenter des observations complémentaires sur le projet de déclaration, à l'issue de consultations avec leurs capitales. Ils ont également demandé au secrétariat de tenir une deuxième réunion préparatoire pour examiner plus avant et améliorer le projet de déclaration ministérielle. En réponse, le secrétariat a recueilli et compilé les observations formulées au sujet du projet de texte et a ensuite organisé une deuxième réunion préparatoire.

10. La deuxième réunion préparatoire, qui s'est tenue à Bangkok les 13 et 14 novembre 2013, a réuni les représentants de 37 États membres, ainsi que ceux de l'Organisation de coopération économique, du Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique et de l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Au cours des deux jours de réunion, les participants ont procédé à un examen approfondi du projet de déclaration ministérielle et en ont mis au point une deuxième version qui a été présentée au Segment hauts responsables de la Conférence ministérielle pour être revue plus avant et finalisée.

11. La Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique s'est tenue à Bangkok du 17 au 20 décembre 2013. Elle a compris deux segments: un segment hauts responsables (les 17 et 18 décembre 2013); et un segment ministériel (les 19 et 20 décembre 2013). Elle a réuni des ministres et hauts fonctionnaires de 36 États membres et membres associés de la CESAP. Le principal résultat de la Conférence a été l'adoption de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique⁵.

12. La Déclaration de Bangkok comprend trois parties: le préambule; des orientations de politique générale; et un programme proposé pour la coopération et l'intégration économiques régionales. Ses recommandations comportent une demande adressée au secrétariat pour la création de quatre groupes d'experts sectoriels qui seront chargés: a) de faire le bilan des actions de coopération et d'intégration économiques régionales en cours; b) d'en déceler les lacunes; c) de recommander des mesures concrètes pour progresser dans ces domaines; et d) de présenter leurs recommandations aux réunions intergouvernementales préparatoires ouvertes qui seront organisées en prévision d'une deuxième conférence ministérielle devant avoir lieu en 2015.

B. Résolution 69/2

Examen final de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty dans la région Asie-Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

13. Au paragraphe 3 de sa résolution 69/2, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) D'aider les pays en développement sans littoral de l'Asie et du Pacifique à présenter le Consensus de Vientiane comme contribution de la région Asie-Pacifique à l'examen final mondial du Programme d'action d'Almaty en 2014;

⁵ Voir E/ESCAP/70/7.

b) D'aider les pays en développement sans littoral de l'Asie et du Pacifique, en coopération avec les partenaires de développement et les autres organismes internationaux et en tenant compte de leurs mandats respectifs, à appliquer les recommandations du Consensus de Vientiane et à renforcer leurs capacités de manière à prendre les mesures de politique générale appropriées pour atténuer l'impact des crises économiques, relancer la croissance, réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et faire concrètement face aux défis récents et émergents qui pèsent sur leur développement en vue d'articuler autour du développement durable le programme de développement pour l'après-2015;

c) De lui soumettre à sa soixante-dixième session un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette résolution.

2. Progrès accomplis

14. En exécution du paragraphe 3 a) de la résolution, le secrétariat a communiqué le Consensus de Vientiane au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement le 18 mai 2013 en tant que contribution de la région Asie-Pacifique à l'examen final du Programme d'action d'Almaty en 2014.

15. En exécution du paragraphe 3 b), la CESAP a poursuivi ses activités dans le cadre d'un partenariat régional avec la Banque asiatique de développement (BAsD) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le rapport régional Asie-Pacifique sur les Objectifs du Millénaire pour le développement 2012-2013⁶, qui a été conjointement établi dans le cadre de ce partenariat, a aidé à faire le bilan des progrès de la région et à définir les domaines de retard.

16. En collaboration avec la Banque nationale du Kazakhstan, la CESAP a organisé la Concertation de haut niveau sur les politiques macroéconomiques pour une croissance durable et résiliente en Asie du Nord et en Asie centrale à Almaty, les 27 et 28 août 2013. Cette concertation a offert une occasion opportune à des ministres des finances, gouverneurs de banques centrales, planificateurs de haut niveau, experts éminents et à diverses parties prenantes d'examiner les problèmes rencontrés dans les domaines de la croissance, de la stabilité, de la diversification et de l'emploi, et d'envisager dans une optique nouvelle comment les outils de politique macroéconomique pourraient être mieux utilisés au service du développement national.

17. La CESAP a procédé à une étude analytique approfondie pour l'Asie du Sud-Est et pour l'Asie centrale et organisé une série de consultations d'experts en vue d'aider les pays en développement sans littoral à réduire la fracture numérique. Les experts ont recensé les goulets d'étranglement et les liaisons manquantes dans les infrastructures et ont recommandé la mise en place d'une autoroute asiatique de l'information sans solution de continuité qui apporterait la connectivité à haut débit pour tous à un coût abordable et transformerait les pays sans littoral en pays de liaison terrestre.

18. La CESAP et l'UIT ont établi conjointement une carte véritablement révolutionnaire des câbles terrestres à fibre optique. Cette carte montre pour

⁶ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Banque asiatique de développement et Programme des Nations Unies pour le développement: *Asia-Pacific Aspirations: Perspectives for a Post-2015 Development Agenda. Asia-Pacific Regional MDGs Report 2012/13* (Bangkok, 2013). Voir www.undp.org/content/rbap/en/home/library/mdg/asia-pacific-mdg-2012-2013.

la toute première fois aux décideurs et investisseurs l'emplacement des chaînons manquants de la transmission terrestre dans l'ensemble de la région. Elle a contribué à l'élaboration d'une autoroute Asie-Pacifique de l'information homogène et a ainsi aidé les États membres de la CESAP à mettre les TIC et la connectivité à haut débit à la disposition de tous.

19. Des ateliers et missions consultatives ont été organisés à l'intention du Gouvernement mongol afin de développer la capacité des services officiels de supprimer les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce, notamment en faisant en sorte que leur personnel soit mieux à même de négocier et appliquer des accords préférentiels en matière de commerce et d'investissement. En 2012-2013, des ateliers et missions consultatives portant sur les négociations et la préparation en vue de la libéralisation des services ainsi que sur les négociations relatives aux règles d'origine et au commerce de marchandises ont été organisés en collaboration avec des partenaires de l'ONU.

20. Une assistance technique et des données et informations pertinentes pour le renforcement des capacités aux fins d'un développement inclusif et durable induit par le commerce ont été apportées aux pays en développement sans littoral qui ont récemment accédé à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou en seront prochainement membres, ou qui sont en train d'entreprendre d'importantes réformes nationales réglementaires et autres en vue d'une intégration plus approfondie dans les économies régionale et mondiale.

21. Une dizaine de pays sans littoral en développement de la région ont assisté à des réunions sous-régionales (juillet 2013) et à une réunion régionale (septembre 2013) sur des arrangements régionaux pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier. Ces réunions ont été organisées en exécution de la résolution 68/3 de la Commission et chacune s'est tenue en marge d'activités de renforcement des capacités en matière de commerce sans papier. Un projet d'arrangement régional sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier a été établi avec la participation et des contributions des correspondants nationaux désignés et d'experts régionaux, au moyen d'examen d'experts et de consultations entre les membres.

22. Au total, dix-neuf activités de renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce ont été organisées par la CESAP en 2013 à l'intention des pays en développement sans littoral. Parmi celles-ci, le Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce 2013, qui s'est tenu à Beijing les 10 et 11 septembre, a réuni des représentants de huit pays en développement sans littoral de la région. Le cours 2013 du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNExT): Mettre en œuvre un commerce à guichet unique et sans papier, formation intensive de deux semaines sur la mise en œuvre du commerce sans papier et des guichets uniques qui a été organisée à Cheon-an (République de Corée) du 7 au 18 octobre 2013, a réuni des représentants de cinq pays en développement sans littoral de la région. La Conférence 2013 pour la facilitation du commerce mondial, qui s'est tenue à Bangkok les 18 et 19 novembre 2013, a réuni des représentants des gouvernements et du secteur privé de neuf pays en développement sans littoral de la région.

23. La CESAP procède à l'analyse de l'information disponible et à la mise au point d'une première version de la base de données sur les accords de transit, qui devrait être mise en service en mai 2014. Une analyse initiale du potentiel de facilitation du commerce de divers accords asiatiques sur le

transit dans le contexte des négociations de l'OMC sur la facilitation du commerce a été publiée en janvier 2014.

24. Dans le cadre des activités de renforcement des capacités des pays en développement sans littoral, la CESAP a organisé en septembre 2012 un atelier national en République démocratique populaire lao sur la création et le renforcement de mécanismes nationaux de coordination. Cela devrait aider les différents ministères à coordonner leur action en matière de facilitation des échanges et des transports internationaux.

II. Commerce et investissement

Résolution 68/3

Instaurer le commerce sans papier et la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

25. Au paragraphe 3 de sa résolution 68/3, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) D'appuyer et de faciliter le processus d'élaboration de dispositions régionales sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, notamment par la réalisation d'études, la conception d'options possibles et l'organisation de consultations auprès d'experts et entre les membres, et de présenter les résultats de ces initiatives à la troisième session du Comité du commerce et de l'investissement;

b) De veiller à ce que lesdites dispositions régionales tiennent compte des accords, mécanismes et initiatives existant aux niveaux régional et international, et qu'elles y soient conformes, qu'elles s'inspirent également des normes et conventions internationales existantes, et qu'elles soient élaborées en consultation avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, l'Organisation mondiale des douanes et les autres organismes internationaux compétents;

c) De maintenir et de renforcer davantage l'appui du secrétariat aux activités de développement des capacités relatives à la facilitation des échanges et au commerce sans papier, notamment à la facilitation du transit, s'agissant en particulier des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, ainsi qu'à l'élaboration, en consultation avec les États membres, des dispositions régionales susmentionnées.

2. Progrès accomplis

26. Depuis l'adoption de la résolution, le secrétariat a entrepris de nombreuses activités pour son application. En exécution du paragraphe 3 a), il a réalisé des études, défini des options et organisé des consultations auprès d'experts et entre les membres.

27. En exécution du paragraphe 3 c), le secrétariat a, dans un premier temps, demandé la désignation de correspondants nationaux du siège des gouvernements des membres de la CESAP aux fins de l'application de la résolution de manière à permettre une communication efficace avec les organismes compétents. Au 1^{er} janvier 2014, 33 membres et membres associés de la CESAP avaient désigné leurs correspondants. Le secrétariat a également créé une page Web (<http://www.unext.unescap.org/reso683.asp>)

afin de présenter les résultats obtenus en matière d'exécution et d'assurer la transparence du processus.

28. En exécution du paragraphe 3 a), relatif à la réalisation d'études et à la définition d'options possibles, deux experts régionaux possédant une vaste expérience des négociations douanières et commerciales ont effectué une étude régionale et présenté des options. Cette étude a été soumise à deux examens par les pairs. Elle indique diverses options pour des arrangements régionaux et recommande, en tant que meilleure option pour la région Asie-Pacifique, un accord régional auquel chaque membre de la CESAP pourrait adhérer volontairement et comportant un mécanisme souple d'échanges de données commerciales qui serait mis au point en collaboration entre les parties à l'accord.

29. La version finale de l'étude ayant été présentée en février 2013, des consultations d'experts ont été organisées de mars à mai 2013. Deux réunions d'experts ont eu lieu à Bangkok pendant cette période, réunissant des experts d'UNNExT et d'autres experts régionaux. Ces réunions ont permis d'examiner les conclusions de l'étude, de réviser le projet de texte de l'arrangement régional proposé et d'élaborer une note explicative à l'intention des pays membres pour l'examen du projet de texte auquel ils procéderaient ultérieurement.

30. Afin de maximiser la contribution des États membres, le secrétariat a organisé une série de consultations sur le projet de texte de l'arrangement régional et la note explicative jointe, auxquelles ont participé les correspondants nationaux désignés et des représentants des gouvernements ou experts de 29 États membres. En juillet 2013, le secrétariat a organisé trois réunions sous-régionales et, sur la base des contributions reçues à ces trois réunions, il a révisé le projet de texte de l'arrangement régional et sa note explicative en août 2013. Une nouvelle consultation régionale a eu lieu le 12 septembre 2013 à Beijing en marge du Forum Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce 2013, essentiellement organisée pour les pays n'ayant pu participer à l'une des trois réunions sous-régionales. Les observations et suggestions supplémentaires formulées à cette occasion ont été intégrés à un nouveau texte révisé en octobre 2013 dans le cadre des mesures prises pour obtenir un consensus élargi.

31. Les résultats des mesures d'application en cours ont été présentés à la troisième session du Comité du commerce et de l'investissement, qui a eu lieu du 20 au 22 novembre 2013 (voir E/ESCAP/CTI(3)/9). Le Comité a noté les progrès accomplis et s'est prononcé en faveur d'un arrangement régional sur le commerce transfrontière sans papier, conformément au désir des États membres. Il a décidé d'aller de l'avant dans la négociation d'un tel arrangement tout en notant la nécessité de discussions plus approfondies. Pour ce faire, il a prié le secrétariat d'organiser une autre consultation des membres sous la forme d'une réunion intergouvernementale précédant la soixante-dixième session de la Commission afin d'incorporer les modifications requises au projet de texte existant (voir E/ESCAP/70/9). Le secrétariat a donc procédé à l'organisation de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier, qui se tiendra à Bangkok du 22 au 24 avril 2014.

32. En exécution du paragraphe 3 b) de la résolution, les représentants de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) ont été invités à participer aux deux réunions d'experts et à la réunion régionale.

33. En ce qui concerne le paragraphe 3 c) de la résolution, le secrétariat a continué d'appuyer les activités de renforcement des capacités liées à la facilitation du commerce et au commerce sans papier. Depuis l'adoption de la résolution, plus d'une vingtaine d'activités de ce genre ont été organisées avec l'appui d'UNNEXT, y compris un cours intensif de deux semaines sur la mise en œuvre des guichets uniques et du commerce sans papier qui était financé par un groupe de donateurs et destiné aux pays en développement sans littoral et aux pays les moins avancés. La plupart des activités de renforcement des capacités ont été exécutées en étroite partenariat avec les organisations régionales et mondiales compétentes, ce qui a permis d'en faire profiter un plus grand nombre de participants, en particulier des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral. Certaines des activités ont aussi bénéficié de l'aide d'un fonds d'affectation spéciale créé par la République de Corée en mai 2013.

III. Environnement et développement

A. Résolution 67/2

Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

34. Au paragraphe 7 de sa résolution 67/2, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de:

a) De renforcer le rôle et les capacités du secrétariat de la CESAP dans le domaine de la sécurité énergétique;

b) D'assurer une coordination efficace avec les autres organes et organismes des Nations Unies, notamment à travers ONU-Énergie, ainsi qu'avec les institutions multilatérales et les organisations sous-régionales, en vue de renforcer les capacités des États membres de la CESAP;

c) De collaborer efficacement avec les partenaires de développement pour mobiliser le soutien financier et technique nécessaire à la promotion de la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique;

d) D'aider les membres et membres associés à résoudre leurs problèmes de sécurité énergétique grâce à: i) l'élaboration conjointe de scénarios concernant la sécurité énergétique; ii) l'organisation de réunions et de réseaux régionaux visant à promouvoir l'échange des expériences et des informations;

e) D'organiser en 2013 le Forum Asie-Pacifique de l'énergie au niveau ministériel, afin de discuter des progrès accomplis dans la région Asie-Pacifique dans le règlement des problèmes de sécurité énergétique, aux niveaux de la région, des pays et des ménages, et de faciliter un dialogue permanent entre les États membres pour accroître la sécurité énergétique et œuvrer en faveur d'un développement durable;

f) De lui faire rapport sur les progrès accomplis dans l'application de cette résolution à sa soixante-dixième session.

2. Progrès accomplis

35. En exécution du paragraphe 7 a), le secrétariat a renforcé ses activités dans le domaine de la sécurité énergétique, ainsi qu'il ressort du cadre

stratégique pour la période 2014-2015. Des ressources financières supplémentaires ont été mobilisées pour assurer la mise en œuvre effective des activités prévues.

36. En exécution des paragraphes 7 b) à 7 e), le secrétariat a organisé un vaste processus préparatoire au Forum Asie-Pacifique de l'énergie afin de promouvoir un échange de données d'expérience et d'information, de bien prendre en considération le point de vue des États membres sur la sécurité énergétique en Asie et dans le Pacifique, et de favoriser un consensus en faveur d'une stratégie régionale de l'énergie. De 2012 à mars 2013, cinq études analytiques sous-régionales ont été établies sur les problèmes émergents et persistants ainsi que sur les possibilités de faire appel à la coopération régionale pour promouvoir et développer la sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie. Ont en outre été organisées cinq réunions de consultations (une dans chacune des sous-régions de la CESAP), une réunion d'experts et une réunion préparatoire régionale. De hauts fonctionnaires des gouvernements, des experts et des représentants d'organisations régionales et internationales, des partenaires des Nations Unies et des organismes de la société civile ont participé activement et ont contribué grandement au processus préparatoire au Forum.

37. Les préparatifs du Forum ont été coordonnés et organisés en synergie avec d'autres organes et institutions des Nations Unies par l'intermédiaire d'ONU-Énergie Asie-Pacifique, antenne régionale d'ONU-Énergie créée par la CESAP au début de 2012 en vue d'assurer une réponse coordonnée du système des Nations Unies aux problèmes mondiaux de l'énergie et à leurs incidences sur la région Asie-Pacifique. ONU-Énergie Asie-Pacifique se compose d'organes et institutions des Nations Unies, notamment la Banque mondiale, la BASD, la CESAP, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le PNUD ainsi que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

38. Le secrétariat a promu le concept d'«une plus grande sécurité énergétique» à l'occasion des réunions qu'il a organisées et dans les documents qu'il a présentés à l'appui des discussions. Dépassant le cadre des calculs traditionnels à court de l'offre et de la demande, la sécurité énergétique accrue envisage d'une manière plus globale la sécurité énergétique en se fondant sur le long terme. En particulier, le secrétariat a mis l'accent sur sept domaines d'action pour réaliser la sécurité énergétique: l'accès à l'énergie; l'efficacité énergétique; l'énergie renouvelable; l'énergie et l'environnement; l'économie de l'énergie; le commerce de l'énergie et les investissements dans l'énergie ; et la connectivité énergétique.

39. Le Forum Asie-Pacifique de l'énergie s'est tenu à Vladivostok (Fédération de Russie) du 27 au 30 mai 2013. Il a réuni les représentants de 34 pays, dont 20 au niveau ministériel. Au nombre des participants se trouvaient le Premier Ministre des Tonga et le Vice-premier ministre des Tuvalu.

40. Lors du Segment ministériel, le 30 mai 2013, le Forum Asie-Pacifique de l'énergie a adopté deux documents finals: a) la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique: Façonner l'avenir de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique; et b) le Plan

d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018)⁷.

41. Le Forum a recommandé que la Commission approuve la Déclaration ministérielle et le Plan d'action. Il a également invité la Secrétaire exécutive à procéder, avec la participation des membres et membres associés de la Commission, à un examen périodique des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action et à prendre les décisions nécessaires à cet égard. À sa troisième session, en octobre 2013, le Comité de l'environnement et du développement a également recommandé que la Commission approuve à sa soixante-dixième session les conclusions du Forum Asie-Pacifique de l'énergie⁸. Les documents finals du Forum figurent dans un rapport (E/ESCAP/APEF/3) qui sera soumis à la Commission à sa soixante-dixième session⁷.

42. En outre, depuis l'adoption de la résolution 67/2, le secrétariat a organisé un certain nombre d'ateliers, de réunions de groupes d'experts et d'activités de formation pour aider les États membres à traiter leurs problèmes de sécurité énergétique et à promouvoir des politiques durables de l'énergie. Le secrétariat mène également à bien divers projets de coopération technique destinés à contribuer à l'amélioration de la sécurité énergétique et à l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique.

B. Résolution 68/11

La connectivité pour la sécurité énergétique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

43. Au paragraphe 1 de sa résolution 68/11, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de recenser, en consultation avec les États membres, les options qui s'offrent à eux dans le domaine de la connectivité énergétique régionale, notamment l'élaboration d'un cadre intergouvernemental pour la mise en place d'un réseau électrique régional intégré, qui pourrait s'appeler « Route asiatique de l'énergie », et d'analyser les avantages socioéconomiques et environnementaux des différentes options ainsi que les difficultés et les perspectives inhérentes à leur mise en œuvre, et de faire rapport à leur sujet au Forum Asie-Pacifique de l'énergie, qui s'est tenu en Fédération de Russie en mai 2013.

2. Progrès accomplis

44. Le concept d'une « Route asiatique de l'énergie » a été introduit dans le Plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018), qui a été adopté par le Forum Asie-Pacifique de l'énergie tenu en mai 2013, sous le Domaine d'action N « Développer des infrastructures communes et des politiques harmonisées de l'énergie en vue de renforcer l'intégration économique de la région »⁷.

45. Le secrétariat a établi un document d'information intitulé « *Asian Energy Highway: Inclusive and sustainable development through regionally integrated power development in Asia and the Pacific* », qui présente un aperçu général des problèmes de sécurité énergétique rencontrés dans la région, des efforts en cours en matière de coopération et d'intégration

⁷ Voir E/ESCAP/70/28.

⁸ Voir ESCAP/70/13.

énergétiques sous-régionales, des progrès les plus récents de la transmission à longue distance et des technologies des réseaux intelligents, ainsi que des stratégies possibles pour la réalisation d'une « Route asiatique de l'énergie ».

46. Une Réunion d'experts sur la conceptualisation de la Route asiatique de l'énergie⁹ s'est tenue du 3 au 5 septembre 2013 à Urumqi (Chine) et a été organisée avec la collaboration des services de la troisième édition de l'Exposition Chine-Eurasie et du Ministère chinois de la science et de la technologie. Cette réunion d'experts avait pour objectif de recueillir l'avis d'experts techniques sur la manière de concevoir une « route asiatique de l'énergie » en s'appuyant sur un document de travail établi par le secrétariat. Les participants comprenaient des ingénieurs électriciens, des experts des systèmes de transmission et des représentants d'instituts de recherche, du secteur privé et de grandes initiatives d'intégration énergétique sous-régionales telles que le Réseau électrique de l'ASEAN; le Super réseau asiatique (qui approvisionne en énergie renouvelable produite en Mongolie des centres de demande en Asie de l'Est); le Projet CASA-1 000 qui s'inscrit dans le cadre du Marché régional de l'électricité en Asie centrale et en Asie du Sud (CASAREM); le Marché de l'énergie de la zone Bassin du Mékong et le Marché de l'électricité de l'Association sud-asiatique de coopération régionale; ainsi que le Réseau européen des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité et le secrétariat de la Charte de l'énergie.

47. Les experts ont estimé qu'il était effectivement souhaitable de définir le concept de « Route asiatique de l'énergie » et de créer un réseau régional intégré, conscients de l'importance d'un objectif commun dans la région sur lequel s'appuierait la planification à long terme du secteur énergétique pour le développement durable.

48. Les experts ont recensé deux options: a) l'aménagement d'un réseau énergétique régional intégré selon une approche descendante; et b) le renforcement des initiatives sous-régionales et des efforts de coopération existants. Ils ont recommandé cette deuxième solution qui constituait une approche plus programmatique s'appuyant sur des initiatives sous-régionales en place et une expérience acquise en Europe, en Amérique-Latine, en Afrique de l'Ouest et ailleurs.

49. L'engagement politique a été jugé essentiel pour créer un réseau énergétique régional intégré. Pour insuffler ce genre d'élan, la Réunion d'experts a suggéré de susciter auprès des États membres de la CESAP un plus grand intérêt pour l'idée de poursuivre l'objectif d'une « route asiatique de l'énergie » en collaboration avec les parties concernées; de parvenir à un consensus sur la nécessité d'activités de recherche et d'analyse plus poussées afin de quantifier plus complètement les avantages sociaux, environnementaux et économiques d'un tel projet; de faire fond sur les initiatives en place à l'échelon sous-régional, en particulier les études de faisabilité effectuées; d'étudier les possibilités de mettre sur pied un projet de développement phare; et d'identifier les moyens d'appuyer le processus d'élaboration et d'exécution d'une feuille de route pour une « route asiatique de l'énergie », qui devrait prendre plusieurs années.

50. En exécution du mandat donné au secrétariat de promouvoir l'application des documents finals du Forum Asie-Pacifique sur l'énergie, la

⁹ Voir le rapport du Groupe d'experts sur la conceptualisation de la Route asiatique de l'énergie, Urumqi (Chine), 3-5 septembre 2013. Disponible à l'adresse http://old.escap.un.or/esd/Energy-Security-and-Water-Resources/meetings_energy/meeting-EGM-AEH/EGM-AEH-meeting-report.pdf.

Concertation sur l'énergie pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique a été organisée du 17 au 19 décembre 2013 à Bangkok, en collaboration avec le PNUD. Une note de synthèse sur une « route asiatique de l'énergie » et les principaux résultats de la Réunion d'experts a été communiquée aux participants et une session d'une demi-journée a été organisée pour obtenir des orientations de leur part.

51. Pour renforcer encore le concept de « route asiatique de l'énergie », des recommandations ont été présentées qui font écho aux suggestions de la Réunion d'experts de septembre 2013, concernant par exemple: a) la facilitation du réseautage au sein des régions et entre les régions permettant d'appuyer et de renforcer les initiatives existantes relatives aux réseaux énergétiques multilatéraux, en vue de promouvoir à l'avenir l'harmonisation pour une coopération à l'échelon régional et une éventuelle intégration; et b) la détermination et la bonne compréhension des avantages socioéconomiques et du potentiel commercial en la matière. La mise en place d'un mécanisme approprié pour la réalisation d'une « route asiatique de l'énergie » a été reconnue comme importante. La réunion a aussi noté l'intérêt présenté par l'étude des possibilités offertes par un système de réseau énergétique intégré en Asie centrale et en Fédération de Russie et l'importance de l'expérience acquise dans ce domaine.

52. Les participants ont approuvé d'une manière générale la feuille de route contenue dans le document de travail qui leur avait été communiqué, laquelle comportait trois volets: a) dialogue et analyse (dans les cinq ans); b) exécution (d'ici 10 à 20 ans); et c) exploitation (durée non précisée). Ils se sont accordés à estimer que des problèmes politiques continueraient à se poser et ont été d'avis que des concertations étaient essentielles pour favoriser l'engagement politique. Tout en notant que le secrétariat manquait gravement de ressources humaines et financières, la réunion a jugé qu'il pourrait jouer un rôle important pour faciliter un processus intergouvernemental propre à susciter des engagements politiques.

53. Pour promouvoir une concertation soutenue entre les décideurs et renforcer les incitations en faveur d'un engagement politique, les participants ont suggéré que la prochaine activité prioritaire consiste à réaliser des études qui permettraient de définir et de quantifier plus avant les avantages socioéconomiques et environnementaux d'une « route asiatique de l'énergie ».

54. Pour mieux comprendre les options qui s'offrent en matière de connectivité énergétique pour l'ensemble de la région Asie-Pacifique, le secrétariat étudiera les moyens concrets par lesquels les États insulaires du Pacifique pourraient bénéficier d'une « route asiatique de l'énergie », ou bien encore élaborera un projet sur la connectivité prenant en considération les problèmes particuliers du Pacifique dans le domaine de l'énergie.

55. Pour affiner la feuille de route sur la « Route asiatique de l'énergie », le secrétariat s'emploiera à renforcer la collaboration entre les divisions sur l'intégration régionale plurisectorielle, notamment dans les domaines des transports, des TIC et de l'énergie.

C. Résolution 69/4
Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire
pour le développement au Programme de développement des
Nations Unies pour l'après-2015

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

56. Au paragraphe 4 de sa résolution 69/4, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

- a) De soutenir l'organisation du Dialogue ministériel;
- b) De faciliter la participation des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement au Dialogue ministériel;
- c) De faciliter également la participation du secteur privé, des organisations de la société civile et des autres parties prenantes au Dialogue ministériel;
- d) De lui faire rapport à sa soixante-dixième session sur l'application de cette résolution.

2. Progrès accomplis

57. En exécution du paragraphe 4 a) de la résolution, le secrétariat a apporté une aide technique, logistique et financière au Gouvernement thaïlandais pour l'organisation du Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire pour le développement au Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, qui s'est tenu du 26 au 28 août 2013 à Bangkok.

58. En exécution du paragraphe 4 b) de la résolution, le secrétariat a facilité la participation des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement au Dialogue ministériel. Étaient représentés sept pays parmi les moins avancés (Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Myanmar, Népal, République démocratique populaire lao et Timor-Leste); quatre pays en développement sans littoral (Arménie, Kazakhstan, Mongolie et Ouzbékistan) et quatre petits États insulaires en développement (Fidji, Maldives, Micronésie et Vanuatu). Six pays étaient représentés par leur chef d'État ou au niveau ministériel.

59. En exécution du paragraphe 4 c) de la résolution, le secrétariat a facilité la participation du secteur privé, d'organisations de la société civile et d'autres parties prenantes au Dialogue ministériel. Outre le fait de veiller à ce que 41 participants assistent au Dialogue ministériel, le secrétariat a collaboré avec un groupe d'organismes de la société civile à l'organisation de la Consultation de la société civile en Asie-Pacifique sur un cadre de développement juste et transformateur pour l'après-2015, qui s'est tenue les 23 et 24 août 2013, de manière à obtenir les contributions d'un plus large éventail de participants au Dialogue.

60. Les principaux documents issus du Dialogue ministériel ont été le Résumé du Président¹⁰ et la Déclaration de Bangkok de la région Asie-Pacifique sur le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015¹¹. La Déclaration de Bangkok insistait en particulier sur le fait que le Programme de développement pour l'après-2015 devait être

¹⁰ http://apmd2013.unescap.org/documents/APMD2013_Chair_Summary.pdf.

¹¹ http://apmd2013.unescap.org/documents/APMD2013_Declaration.pdf.

« holistique, inclusif, équitable, centré sur les personnes et universel¹² », et tendre à éradiquer la pauvreté et à promouvoir le développement durable. Elle recommandait également que le Programme de développement pour l'après-2015 « lutte contre toutes les formes d'inégalité et les facteurs qui sont à leur origine ». Elle proposait par ailleurs un partenariat mondial renforcé et une mise en œuvre améliorée des objectifs de développement convenus. En outre, les ministres ont déclaré qu'ils souhaitaient un processus intergouvernemental inclusif et transparent associant la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes.

61. Les documents précités ont été présentés au Comité de l'environnement et du développement lors de sa troisième session, en octobre 2013¹³. Le Comité les a accueillis avec satisfaction, estimant notamment que la CESAP constituait une enceinte appropriée pour faciliter le dialogue entre les États membres sur la mise en œuvre à l'échelon régional du programme d'action en faveur du développement durable et pour établir un lien entre l'approche régionale et les processus engagés au niveau mondial¹⁴.

D. Résolution 69/9

Exécution du Programme de partenariat pour une passerelle verte vers un suivi volontaire des résultats de Rio+20, « L'avenir que nous voulons »

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

62. Au paragraphe 3 de sa résolution 69/9, la Commission prie la Secrétaire exécutive d'appuyer l'élaboration du cadre institutionnel et des activités programmatiques du Programme de partenariat pour une passerelle verte par les mesures suivantes:

a) Apporter un appui technique pertinent aux préparatifs de la réunion des parties prenantes visée ci-dessus, notamment en collaborant avec la Commission économique pour l'Europe et les programmes spéciaux, en particulier le Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale, selon qu'il convient;

b) Soutenir le développement des capacités, des compétences techniques et de l'accès aux outils et aux cadres décisionnels;

c) Encourager le développement et l'application de politiques et d'outils, comme les technologies écologiquement saines, pour promouvoir et faciliter, comme il convient, le transfert des technologies écologiquement saines et l'accès à ces technologies suivant des modalités et des conditions mutuellement convenues;

d) Promouvoir les réseaux de partage des connaissances afin d'échanger les données d'expérience et les analyses et les leçons résultant des projets pilotes de développement durable orientés spécialement vers la croissance favorable aux pauvres et salutaire pour l'environnement;

e) Soutenir le transfert nécessaire des savoir-faire et des technologies pour le renforcement des capacités aux pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique suivant des modalités et des conditions mutuellement convenues.

¹² Paragraphe 4 du dispositif.

¹³ Voir E/ESCAP/CED(3)/3, par. 17.

¹⁴ Voir E/ESCAP/70/13, par. 2.

63. Au paragraphe 5 de la résolution, la Commission prie la Secrétaire exécutive d'établir, conjointement avec les pays et les partenaires intéressés, notamment la Commission économique pour l'Europe, un rapport sur les progrès accomplis dans l'application régionale du Programme de partenariat pour une passerelle verte qui sera soumis à la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, en 2015.

64. Enfin, au paragraphe 6 de la résolution, la Commission prie aussi la Secrétaire exécutive de lui faire rapport à sa soixante-dixième session sur les progrès accomplis dans l'application de cette résolution.

2. Progrès accomplis

65. En exécution du paragraphe 3 a), le secrétariat a collaboré avec le Ministère de l'environnement et des ressources en eau et le Ministère des affaires étrangères du Kazakhstan à l'organisation de la première Conférence internationale sur le Programme de partenariat pour une passerelle verte, qui s'est tenue du 30 septembre au 1^{er} octobre 2013 à Astana, en partenariat avec la Commission économique pour l'Europe.

66. Lors de cette Conférence, le Programme de partenariat pour une passerelle verte a été lancé avec succès et la charte y afférente a été signée par huit pays: Allemagne, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie et Monténégro. Un neuvième pays, la Lettonie, a signé la charte le 5 décembre 2013.

67. Le secrétariat a apporté une assistance technique et des services consultatifs pour l'élaboration de propositions en vue de l'application du Programme de partenariat, ainsi que pour la Charte de la passerelle verte, ce qui met en évidence l'engagement des pays signataires pour l'opérationnalisation du Programme. Un appui supplémentaire a été apporté pour la mise au point du programme de la réunion et des documents d'information et pour la désignation des partenaires et participants.

68. En exécution du paragraphe 3 b), le secrétariat a fourni des services consultatifs et exécuté des activités de renforcement des capacités dont les suivantes:

a) Il a participé et fait un exposé au sixième Forum économique d'Astana: Pour une croissance économique durable selon le schéma G-Global, qui a eu lieu du 22 au 24 mai 2013. Le Forum a permis de donner effet à la résolution 69/9 et de renforcer les partenariats entre la CESAP, le Gouvernement kazakh et les organisations de la société civile, notamment la Coalition pour l'économie verte et le développement de G-Global (la Coalition);

b) Il a participé, en collaboration avec la Coalition, à l'organisation du premier Séminaire national sur les moyens d'action nécessaires pour assurer un développement à faible intensité de carbone dans le cadre d'une politique de croissance verte, qui s'est tenu le 2 octobre 2013 à Astana et le 3 octobre 2013 à Almaty (Kazakhstan).

69. En exécution du paragraphe 3 c), le secrétariat a activement contribué à des séminaires, forums et autres activités organisées par le Gouvernement kazakh et ses partenaires à diverses occasions en présentant à des décideurs et responsables de haut niveau les approches de la CESAP en faveur de la croissance économique verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

70. En exécution du paragraphe 3 d), le secrétariat a prié le Gouvernement kazakh de communiquer les résultats de la Conférence sur une passerelle verte et d'inviter de nouveaux membres à adhérer au Programme de partenariat pour une passerelle verte à la troisième session du Comité de l'environnement et du développement, qui s'est tenue à Bangkok du 29 au 31 octobre 2013¹⁵. Simultanément, le Gouvernement kazakh – représenté par son ambassade à Bangkok, le Ministère de l'environnement et des ressources hydrauliques et le Groupe d'investissement ACME Co. Ltd LLP (membre du Conseil de la Coalition pour l'économie verte et le développement de G-Global) – a organisé une manifestation parallèle lors de la session du Comité, au cours de laquelle ont été fournies des informations complémentaires sur le Programme de partenariat, la recherche de mécanismes financiers et les études techniques entreprises jusque-là à l'appui de la pleine opérationnalisation et de la bonne exécution du Programme.

71. En août 2013, la Coalition a signé un mémorandum d'accord avec le secrétariat concernant le renforcement des capacités et la mise en œuvre du Programme de partenariat. Les parties à cet accord sont convenues de promouvoir une nouvelle orientation en faveur de la croissance à faible intensité de carbone dans la région Asie-Pacifique en utilisant à cet effet la recherche, le renforcement des capacités et le financement.

72. En exécution du paragraphe 3 d), le secrétariat a organisé en anglais et en russe le cours en ligne sur la Croissance verte à faible intensité de carbone qui s'inscrit dans le cadre du programme de formation en ligne institué par la CESAP et qui a déjà permis à ce jour de former plus de 1 200 décideurs politiques. Plus de 100 participants du Kazakhstan suivent actuellement ce cours en ligne d'une durée de six semaines.

73. Le secrétariat continue d'apporter son appui pour les technologies de renforcement des capacités et le transfert de connaissances par l'intermédiaire de son programme d'apprentissage en ligne et par des activités relevant du mémorandum d'accord conclu avec les principaux partenaires tels que la Coalition pour l'Économie verte et le développement de G-Global.

74. En exécution du paragraphe 5, la Coalition a accepté de participer à la présentation d'un rapport sur les progrès accomplis dans l'application du Programme de partenariat qui sera soumis à la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement. Le secrétariat continuera à travailler avec ses partenaires, y compris le Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale et la Commission économique pour l'Europe, en vue de présenter un rapport d'activité sur le Programme de partenariat.

IV. Technologies de l'information et de la communication et réduction et gestion des risques de catastrophe

Résolution 67/4

Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

75. La Commission a prié la Secrétaire exécutive d'apporter un appui au processus de création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la

¹⁵ Ibid., par. 22.

gestion de l'information sur les catastrophes, notamment à l'établissement des modalités et des arrangements nécessaires à sa mise en place effective par:

a) Un engagement accru au titre du sous-programme 5 de la CESAP, Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe, auprès des pays et sous-régions plus vulnérables dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et de la gestion de l'information sur les catastrophes;

b) Un engagement accru dans le cadre des bureaux sous-régionaux de la CESAP dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et la gestion de l'information sur les catastrophes;

c) La coopération avec les organismes des Nations Unies, en particulier avec le Bureau Asie-Pacifique du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et avec d'autres entités internationales, régionales et non gouvernementales;

d) L'inclusion d'informations détaillées sur les activités envisagées aux alinéas a), b) et c) ci-dessus dans les rapports annuels du secrétariat de la Commission.

2. Progrès accomplis

76. Le secrétariat a pris les mesures suivantes:

a) Il a aidé le Gouvernement de la République islamique d'Iran, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, à organiser une manifestation parallèle sur la gestion de l'information relative aux catastrophes le 24 octobre 2012, au cours de la cinquième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Yogyakarta (Indonésie);

b) Il a apporté une assistance technique au Gouvernement de la République islamique d'Iran afin d'élaborer le programme de travail du Centre;

c) Il a créé un groupe consultatif, composé d'experts éminents de la région, chargé de donner à la Secrétaire exécutive des conseils techniques sur l'application de la résolution. Le groupe consultatif s'est entretenu avec de hauts fonctionnaires du Gouvernement de la République islamique d'Iran lors de la soixante-neuvième session de la Commission pour définir les stratégies de mise en œuvre du programme de travail du Centre;

d) Il a organisé deux réunions sous-régionales d'experts, l'une pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale à Almaty (Kazakhstan) les 26 et 27 février 2014 et l'autre pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest à New Delhi les 10 et 11 avril 2014 afin de débattre du programme de travail du Centre avec des membres de la CESAP appartenant à des sous-régions vulnérables.

3. Questions diverses

77. Dans la résolution précitée, la Commission priait aussi la Secrétaire exécutive d'inclure dans le plan d'évaluation du secrétariat pour 2013 une évaluation des activités entreprises au titre du paragraphe 4 et une analyse sur la nécessité et l'intérêt de faire du Centre un organe subsidiaire de la Commission pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes et de soumettre les résultats de cette évaluation à la Commission à sa soixante-dixième session.

78. Le secrétariat a donc inscrit cette demande dans son plan d'évaluation pour 2013 et a constitué un groupe d'évaluation en son sein pour contrôler la réalisation de l'évaluation conformément à la résolution et aux normes d'évaluation figurant dans le système de suivi et d'évaluation de la CESAP.

79. Le secrétariat a également pris note d'une demande officielle du Gouvernement de la République islamique d'Iran tendant à reporter d'un an l'évaluation du Centre, jusqu'à la fin de 2014, afin de permettre la convocation des réunions sous-régionales et régionales sur la gestion de l'information en matière de catastrophe qui sont essentielles pour le fonctionnement effectif du Centre. En conséquence, le secrétariat a décidé de reporter l'évaluation jusqu'à la fin de 2014 et d'en soumettre les résultats à la Commission à sa soixante et onzième session, en 2015.

V. Développement social

A. Résolution 67/5

Application intégrale et efficace du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région Asie-Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

80. Au paragraphe 3 de sa résolution 67/5, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) D'intensifier encore le rôle de la Commission pour appuyer les membres et membres associés dans l'application du Plan d'action de Madrid¹⁶;

b) De fournir aux membres et membres associés une assistance technique à la demande pour renforcer leur capacité d'appliquer efficacement le Plan d'action de Madrid, notamment pour son examen et évaluation;

c) De faciliter le partage des expériences et des bonnes pratiques en matière de vieillissement, y compris le suivi et l'évaluation du Plan d'action de Madrid;

d) D'apporter aux membres et membres associés un appui à la demande pour développer leurs capacités nationales de fournir les services de soins aux personnes âgées en coopération avec les établissements de formation existants spécialisés dans les questions du vieillissement dans la région;

e) D'encourager la participation de toutes les parties prenantes essentielles, dont les organisations associatives et le secteur privé, au processus préparatoire des deuxièmes examen et évaluation mondiaux du Plan d'action de Madrid.

2. Progrès accomplis

81. En exécution de la résolution 67/7, le secrétariat a lancé trois grands processus d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique, à savoir: a) une enquête intergouvernementale régionale; b) une réunion régionale préparatoire, en novembre 2011; et c) la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et

¹⁶ *Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.IV.4), chap. I, résolution I, annexe II.

d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, qui s'est tenue à Bangkok en septembre 2012.

82. L'enquête intergouvernementale régionale sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Plan de Madrid a été exécutée en 2011. Elle a souligné les bons résultats obtenus dans la mise en œuvre du Plan de Madrid et recensé les lacunes et difficultés auxquelles sont confrontés les pays de la région dans leur action face au vieillissement de la population. L'ensemble des résultats de l'enquête a permis d'avoir des discussions éclairées durant la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

83. Pour aider les États membres à examiner et évaluer la mise en œuvre du Plan de Madrid, la CESAP, en collaboration avec le Comité chinois sur le vieillissement, a organisé à Beijing, du 22 au 24 novembre 2011, la Réunion préparatoire à la deuxième Réunion régionale d'examen du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Y ont participé les correspondants en matière de population ainsi que des experts des gouvernements, instituts de recherche et organisations de la société civile de 22 pays et zones de la région, ainsi que d'organisations internationales. Les participants ont partagé l'expérience acquise à l'échelon national dans la mise en œuvre et l'examen du Plan de Madrid et ont débattu des meilleurs moyens de faire face aux difficultés que rencontre la région pour protéger et autonomiser les personnes âgées, et plus particulièrement leur assurer protection sociale et soins de santé. La Réunion a défini les grandes priorités régionales pour l'action future selon les trois volets du Plan de Madrid, à savoir: personnes âgées et développement; promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées; et création d'un environnement favorable et porteur.

84. La Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement a eu lieu à Bangkok du 10 au 12 septembre 2012. Elle a réuni les représentants de 30 membres et membres associés de la CESAP, ainsi que d'organisations non gouvernementales, d'autres organismes des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées. La Réunion a passé en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan de Madrid dans la région Asie-Pacifique, a examiné les grandes priorités du prochain cycle d'application portant sur la période 2013-2017 et a identifié les principaux domaines de coopération régionale qui permettraient de renforcer la mise en œuvre du Plan de Madrid. La réunion a adopté la Déclaration de Bangkok sur l'examen de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique¹⁷, qui a constitué la contribution de l'Asie et du Pacifique à l'examen et évaluation à l'échelle mondiale du Plan de Madrid, qui a eu lieu en 2013 sous les auspices de la Commission du développement social¹⁸.

85. En exécution de la résolution 67/5, la CESAP, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, a organisé l'Atelier de formation à l'appui des politiques nationales sur les problèmes du vieillissement en Asie et dans le Pacifique à Bangkok du 28 février au 1^{er} mars 2012. L'atelier a permis de présenter des concepts et techniques pour l'évaluation des progrès réalisés à l'échelon national par rapport aux engagements et recommandations du Plan de Madrid, notamment en ce qui

¹⁷ Voir E/ESCAP/69/11, chap. I.

¹⁸ Pour le rapport de la Commission, voir *Conseil économique et social, Documents officiels, 2013, Supplément n° 6 (E/2013/26)*.

concerne la collecte des données, la coordination entre les parties, la planification, le réseautage régional, le partage de l'information et l'intégration des engagements du Plan de Madrid dans les plans nationaux de développement.

86. En exécution du paragraphe 3 d), la CESAP, en collaboration avec le collège de Zhongshan et la China Ageing Development Foundation, a organisé l'Atelier sur le renforcement des capacités en matière de services de soins aux personnes âgées et le Forum Asie-Pacifique sur les politiques concernant le vieillissement à Nanjing (Chine), du 13 au 16 novembre 2012. L'Atelier et le Forum ont réuni des experts du vieillissement de la population et des soins aux personnes âgées appartenant à des gouvernements, à des instituts de recherche et organismes de la société civile ainsi qu'à des organisations internationales compétentes. L'Atelier a mis l'accent sur le partage de données d'expérience pour améliorer la capacité de fourniture de soins aux personnes âgées; le Forum a recensé des domaines d'action prioritaires pour assurer des soins de santé de qualité et des services à long terme aux personnes âgées dans la région Asie-Pacifique.

87. En coopération avec la Commission nationale chinoise de la santé et de la planification familiale, la CESAP a organisé une réunion régionale d'experts sur les soins de longue durée pour les personnes âgées à Shanghai (Chine), les 18 et 19 décembre 2013. La réunion a présenté des recommandations sur les modalités les plus appropriées pour la fourniture de soins de longue durée aux personnes âgées dans la région; ses recommandations seront communiquées au forum régional qui doit se tenir au milieu de 2014. La réunion a également permis de définir de nouveaux domaines de recherche pour renforcer les connaissances sur les modalités des soins à long terme dans la région.

B. Résolution 67/6 Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées à la CESAP

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

88. Au paragraphe 2 de sa résolution 67/6, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de poursuivre et de renforcer comme il convient ses efforts en vue d'améliorer l'accessibilité à la CESAP pour les personnes handicapées, notamment pour:

a) Élaborer et mettre en œuvre des mesures supplémentaires, en consultation avec le Siège de l'ONU, pour améliorer l'accessibilité de l'environnement physique, des systèmes d'information et de communication et des locaux et services du secrétariat, et soutenir le développement des technologies d'assistance pour les personnes handicapées en tenant compte comme il convient des principes et articles pertinents de la Convention relative aux droits des personnes handicapées;

b) Œuvrer avec le Siège de l'ONU pour créer un groupe consultatif interinstitutions comprenant les entités des Nations Unies concernées et tenir un dialogue ouvert avec les principales parties prenantes, notamment les organisations de personnes handicapées d'Asie et du Pacifique, pour examiner l'accessibilité des locaux et services du complexe des Nations Unies à Bangkok et faire des recommandations à la Secrétaire exécutive pour son amélioration;

c) Établir un mécanisme au sein du secrétariat pour promouvoir l'entière inclusion et les droits des personnes handicapées au travail, dans des

conditions d'égalité avec les autres, eu égard aux politiques de l'ensemble du système des Nations Unies et aux principes et articles pertinents de la Convention relative aux droits des personnes handicapées;

d) Intégrer la problématique du handicap dans le programme de travail du secrétariat, notamment ses activités relatives à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique;

e) Encourager parmi le personnel du secrétariat une sensibilisation plus grande aux droits des personnes handicapées et une plus grande connaissance de ces droits, notamment en étudiant avec le Siège de l'ONU la possibilité de donner à l'ensemble du personnel une formation de sensibilisation au handicap;

f) Poursuivre l'application progressive, en consultation avec le Siège de l'ONU, de normes et de directives pour l'accessibilité des locaux et des services des Nations Unies.

2. Progrès accomplis

89. En exécution des paragraphes 2 a), b), c) et f), le secrétariat a pris de nouvelles mesures pour faciliter l'accès aux locaux et services de la CESAP. En 2011, il a procédé à un examen de l'accessibilité des locaux du secrétariat en présence de représentants d'organisations de personnes handicapées. Sur la base de cet examen, le secrétariat a élaboré un plan d'amélioration de l'accessibilité de la CESAP compte tenu des directives du Siège des Nations Unies en la matière. Depuis lors, le secrétariat travaille à la mise en œuvre progressive de ce plan. Les résultats obtenus jusqu'ici sont les suivants: les tapis du Centre de conférence ont été remplacés pour accroître la mobilité des usagers de chaises roulantes et le dispositif de contrôle des ascenseurs a été amélioré afin de permettre son utilisation par les personnes en chaise roulante et les handicapés visuels. En outre, le secrétariat s'est employé à fournir l'interprétation en langage des signes et des services en braille aux réunions où cela est requis. Il a également veillé à ce que le site Web de la Division du développement social soit conforme aux Directives sur l'accessibilité des contenus Web du World Wide Consortium.

90. En 2013, le Secrétariat a tenu une consultation avec le Ministère de la santé et de la protection sociale de la République de Corée au sujet de l'application de la résolution 67/6. À l'issue de cette consultation, le Gouvernement coréen a décidé, par l'intermédiaire de son Ministère, d'appuyer la création d'un Pôle Accès+ en 2014 afin d'améliorer l'accessibilité des locaux et services de la CESAP pour les personnes handicapées. Ces mesures ont été prises alors que la République de Corée venait de faire don au Siège de l'ONU d'appareils d'assistance pour l'aménagement de son Pôle Accès+, suite à l'initiative prise par le Secrétaire général le 4 décembre 2013. En prévision de la mise en place d'un tel dispositif à la CESAP, le Ministère a fait don au secrétariat, en octobre 2013, de plusieurs chaises roulantes motorisées et manuelles et d'appareils d'assistance utilisant les TIC.

91. Pour promouvoir l'inclusion des personnes handicapées et leur droit de participer aux travaux du secrétariat, la CESAP a engagé et pris sous contrat plusieurs personnes handicapées.

92. En exécution du paragraphe 2 d), le secrétariat a facilité l'adoption de la Stratégie d'Incheon « pour faire de droit une réalité » pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique à la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012), qui s'est tenue à Incheon

(République de Corée) du 29 octobre au 2 novembre 2012. La Stratégie d'Incheon permet à la région et au monde de disposer du premier ensemble de 10 objectifs convenus à l'échelon régional pour un développement faisant place au handicap¹⁹.

93. Pour promouvoir l'inclusion du handicap dans la mise en œuvre de l'Objectif 1 du Millénaire pour le développement et de l'Objectif 1 de la Stratégie d'Incheon (« Réduire la pauvreté et améliorer les perspectives de travail et d'emploi »), le secrétariat a créé le Prix Sasakawa-CESAP pour les entreprises qui prennent des mesures en faveur des handicapés en Asie et dans le Pacifique, lequel est décerné aux sociétés et entrepreneurs privés qui se distinguent par leurs contributions exceptionnelles à la prise en compte du handicap dans leurs activités commerciales. La première cérémonie d'attribution du Prix s'est déroulée à Bangkok le 3 décembre 2013.

94. L'Objectif 3 du Millénaire pour le développement et l'Objectif 6 de la Stratégie d'Incheon sont axés sur la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Dans les préparatifs de la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20, qui aura lieu en novembre 2014, le secrétariat a inclus les questions relatives au handicap dans l'enquête préparatoire à la Conférence adressée aux États membres de la CESAP.

95. En exécution du paragraphe 2 e), le secrétariat, en collaboration avec des experts du handicap, a organisé en mars 2014 une formation sur l'égalité pour les personnes handicapées à l'intention du personnel de la Division des affaires sociales de la CESAP. Cette formation avait pour objectif de développer la sensibilisation aux questions touchant aux droits des personnes handicapées. La possibilité d'étendre cette formation à l'ensemble du personnel de la CESAP est aujourd'hui à l'étude.

C. Résolution 69/13

Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

96. Au paragraphe 3 de sa résolution 69/13, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) De donner la priorité à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle et de la Stratégie d'Incheon;

b) De soumettre pour approbation à la Commission à sa soixante-dixième session une feuille de route pour la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon;

c) De soumettre la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement convenus au niveau international pour les personnes handicapées, qui doit être convoquée par l'Assemblée générale

¹⁹ Voir E/ESCAP/69/12.

le 23 septembre 2013²⁰, par l'intermédiaire du Président de l'Assemblée générale;

2. Progrès accomplis

97. En exécution du paragraphe 3 a), la plus haute priorité est accordée à l'aide aux gouvernements pour la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle et de la Stratégie d'Incheon. Simultanément et manifestant ainsi la prise en charge et l'engagement à l'échelon national, les États membres de la CESAP ont eux-mêmes organisé une large gamme d'activités à l'échelon national pour appliquer la Déclaration ministérielle et la Stratégie d'Incheon. Au 14 janvier 2014, la Stratégie d'Incheon avait été traduite en chinois, coréen, japonais, khmer, mongol, russe et vietnamien dans le cadre d'une action tendant à lui donner une large diffusion et à assurer son application intégrale et effective.

98. En outre, des cérémonies nationales de présentation de la Stratégie d'Incheon et de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) ont été organisées, notamment au Cambodge où, le 29 mai 2013, une telle manifestation a été présidée par le Premier ministre et s'est tenue en présence de ministres et de fonctionnaires des provinces. En Malaisie, le Ministère des femmes, de la famille et du développement communautaire a organisé à Kuala Lumpur les 1^{er} et 2 juillet 2013 la Conférence sur la Stratégie d'Incheon 2012-2022: une nouvelle Décennie pour les personnes handicapées en Malaisie et a adopté un document final affirmant un engagement national en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie.

99. Le secrétariat a apporté une assistance technique au Gouvernement cambodgien pour la rédaction du Plan stratégique national pour le handicap (2014-2018) et pour en assurer la concordance avec les principes et concepts de la Stratégie d'Incheon.

100. Les statistiques du handicap constituant un élément essentiel de la Stratégie d'Incheon, le secrétariat publiera un manuel sur les 62 indicateurs de la Stratégie d'Incheon pour aider les services statistiques des États membres à rassembler des données. En prévision de l'établissement de ces indicateurs, le secrétariat a organisé la Réunion d'experts sur la production de données de qualité pour les indicateurs de la Stratégie d'Incheon, qui s'est tenue à Bangkok les 6 et 7 novembre 2013. La réunion a permis d'examiner les progrès accomplis, les lacunes restantes et les domaines dans lesquels il était nécessaire de renforcer les capacités pour pouvoir recueillir des données fiables et comparables aux fins des indicateurs de la Stratégie d'Incheon, et elle a examiné la première version du manuel.

101. Pour promouvoir l'intégration du handicap dans la planification de la réduction des risques de catastrophe et la réalisation de l'Objectif 7 de la Stratégie d'Incheon sur la même question, le secrétariat, en collaboration avec Réhabilitation Internationale et la Fondation nippone, organise actuellement la Réunion Asie-Pacifique sur la prise en considération du handicap dans la réduction du risque de catastrophe: Faire évoluer les mentalités grâce à la connaissance, qui se tiendra les 22 et 23 avril 2014 à Sendai (Japon). Le document final de la Réunion recommandera certainement que les problèmes du handicap soient mentionnés expressément dans le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes²¹, qui devrait être mis à jour en 2015.

²⁰ Voir résolution 66/124 de l'Assemblée générale.

²¹ A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2.

102. En exécution des paragraphes 3 a) et b), le secrétariat présentera à la Commission, pour adoption à sa soixante-dixième session, une feuille de route pour l'application de la Stratégie d'Incheon²². Dans le cadre du processus préparatoire à l'établissement de la feuille de route, le secrétariat a organisé la Réunion consultative des champions et promoteurs de la Décennie Asie-Pacifique des personnes handicapées (2013-2022), qui s'est tenue à Bangkok les 9 et 10 octobre 2013 afin d'obtenir des observations sur le projet préliminaire de feuille de route.

103. En outre, en coopération avec le Ministère de la santé et de la protection sociale de la République de Corée, le secrétariat a organisé la première session du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), qui s'est tenue à Incheon (République de Corée) les 25 et 26 février 2014. À cette occasion, le Groupe de travail a adopté son règlement intérieur et présenté ses vues sur le contenu du projet de feuille de route à soumettre à la Commission à sa soixante-dixième session.

104. En exécution du paragraphe 3 c), le secrétariat a soumis, par l'intermédiaire du Président de l'Assemblée générale, la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus à l'échelon international pour les personnes handicapées, qui a été convoquée par l'Assemblée générale le 23 septembre 2013.

105. En outre, la Consultation régionale Asie-Pacifique sur un Programme pour le développement incluant le handicap vers 2015 et au-delà a été organisée et accueillie par le Gouvernement thaïlandais en coopération avec la CESAP; elle a reçu l'appui du Gouvernement australien (par l'intermédiaire de l'Agence australienne pour le développement international), du Centre Asie-Pacifique sur le handicap et de la Banque mondiale et s'est tenue à Bangkok les 15 et 16 mai 2013. Cette consultation a permis d'apporter une contribution de la région à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale précitée et a mis en évidence la haute priorité accordée par la région Asie-Pacifique à l'inclusion du handicap dans le programme de développement pour l'après-2015. Le document final de la Consultation, intitulé « Contribution de la région Asie-Pacifique à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement convenus à l'échelon international pour les personnes handicapées », a été présenté à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale susmentionnée.

VI. Activités sous-régionales pour le développement

A. Résolution 68/1

Réaffirmation de la situation spéciale des petits États insulaires en développement, notamment dans le Pacifique et de leurs vulnérabilités uniques et particulières

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

²² Voir E/ESCAP/70/17.

106. Au paragraphe 3 de sa résolution 68/1, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) De continuer d'assurer le développement et le renforcement des capacités des petits États insulaires en développement du Pacifique aux fins du développement durable et d'une meilleure résilience de ces États, notamment face aux problèmes engendrés par le changement climatique;

b) D'améliorer l'accès aux financements pour permettre aux petits États insulaires en développement du Pacifique de transformer leur économie dans l'optique du développement durable et de l'adaptation au changement climatique;

c) De promouvoir et de faciliter le transfert volontaire des technologies comme contribution au développement durable des petits États insulaires en développement du Pacifique.

107. Au paragraphe 4 de la même résolution, la Commission a également prié la Secrétaire exécutive de lui faire rapport sur l'application de cette résolution à sa soixante-dixième session.

2. Progrès accomplis

108. En exécution du paragraphe 3 a) de la résolution, le secrétariat s'est employé avec ses partenaires régionaux dans le cadre du Groupe de travail du développement durable du Conseil des organisations régionales du Pacifique et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour le Pacifique à favoriser le développement des capacités des petits pays insulaires en développement du Pacifique en faveur d'une approche écologique de l'économie et de l'élaboration et de l'exécution de stratégies nationales de développement durable (telle que celles recommandées par la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement)²³. Le secrétariat a appuyé l'intégration des approches, leçons et analyses de l'économie verte dans les concertations nationales et sous-régionales, notamment par l'intermédiaire du Forum des dirigeants du Pacifique pour la Croissance verte et d'autres instances intergouvernementales telles que la Réunion du Forum des dirigeants des Îles du Pacifique, le Groupe du fer de lance mélanésien, le Forum des Îles du Pacifique pour le développement et les réunions annuelles entre les dirigeants des Îles du Pacifique et le Secrétaire général de l'ONU. En 2012-2013, le secrétariat a collaboré avec le Groupe de travail du développement durable et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour le Pacifique à la rédaction de documents d'information régionaux pour les États membres du Pacifique en prévision de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de la Réunion préparatoire 2013 du Pacifique en vue de la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement; il a également mis en place un Partenariat régional du Pacifique pour l'appui en faveur des stratégies nationales de développement durable. Il a apporté des conseils et un appui institutionnel pour la création du Forum des Îles du Pacifique pour le développement et de la Coalition des dirigeants du Pacifique pour une Croissance verte en 2013. Il a publié un document intitulé « *Green Economy in a Blue World: Pacific Perspectives 2012* »²⁴, dans lequel figurent des analyses axées sur le Pacifique des

²³ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution I, annexe II.

²⁴ ST/ESCAP/2641.

politiques économiques vertes pour un développement durable dans la région. En vue de la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (2014), le secrétariat a convoqué la Réunion régionale préparatoire du Pacifique, qui s'est tenue à Nadi (Fidji), du 10 au 12 juillet 2013; à cette occasion, il a notamment facilité l'organisation de réunions préparatoires, contribué à l'établissement de rapports d'évaluation nationaux et établi un rapport régional de synthèse (à partir des rapports d'évaluation nationaux). Le secrétariat a prodigué des conseils et fourni son appui aux participants des petits pays insulaires en développement du Pacifique à la Réunion interrégionale préparatoire à la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui a eu lieu à la Barbade du 26 au 28 août 2013. En 2013, il a lancé un projet portant sur les changements climatiques et les migrations (financé par l'Union européenne et coorganisé avec l'Organisation internationale du Travail et le Programme des Nations Unies pour le développement), qui avait pour objectif de renforcer la capacité des communautés vulnérables et d'aider les autorités de Kiribati, Tuvalu et Nauru à traiter les problèmes de réinstallation et de migration liés aux changements climatiques.

109. En exécution du paragraphe 3 b), le secrétariat s'est mis en rapport avec les ministères des finances et de la planification et avec les institutions financières internationales du Pacifique (principalement, la BAsD, le Centre d'assistance technique financière du Pacifique et le Mécanisme pour le renforcement des infrastructures dans la région du Pacifique (PRIF)) afin d'assurer un meilleur alignement des politiques financières et fiscales avec les approches et modifications structurelles requises pour l'économie verte; à cet effet, il a procédé à une analyse des politiques et à une action de sensibilisation et a collaboré avec les instances sous-régionales existantes.

110. En exécution du paragraphe 3 c), le secrétariat a travaillé avec le Secrétariat général de la Commission du Pacifique Sud, la BAsD et le Centre d'assistance technique financière du Pacifique pour apporter une aide aux programmes du secteur énergétique en donnant accès aux données et informations sur l'énergie concernant les activités des donateurs, y compris l'infrastructure énergétique, grâce à la base de données régionales du Pacifique destinée à l'initiative Énergie durable pour tous (SE4All).

B. Résolution 69/17

Gestion, conservation et utilisation durables des ressources océaniques dans l'intérêt du développement des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique

1. Demandes énoncées dans la résolution

111. Au paragraphe 2 de sa résolution 69/17, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) De soutenir le développement des capacités des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique pour la gestion durable des océans et des mers conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer dans le cadre de leurs actions tendant à éliminer la pauvreté et à assurer la sécurité alimentaire dans le contexte du développement durable;

b) D'entreprendre une analyse pour constituer le fonds de données probantes qui serviront à déterminer comment l'utilisation durable des océans et des mers et de leurs ressources peut contribuer à l'élimination de la

pauvreté et à la croissance économique durable dans les petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique;

c) De soumettre à l'Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique, à la soixante-dixième session de la Commission, un rapport précisant de quelle manière le secrétariat peut apporter un appui aux États membres pour la gestion durable des océans et des mers dans l'intérêt du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

112. Au paragraphe 3 de la résolution, la Commission a également prié la Secrétaire exécutive de lui faire rapport à sa soixante et onzième session sur les progrès accomplis dans l'application de cette résolution.

2. Progrès accomplis

113. En exécution du paragraphe 2 a), le secrétariat a continué à collaborer avec les institutions compétentes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales pour appuyer le renforcement des capacités des petits États insulaires en développement de la zone Asie-Pacifique pour la gestion durable des océans et des mers. Le secrétariat travaille par l'intermédiaire du Groupe de travail du secteur maritime et du Groupe de travail du développement durable du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CROP), avec une attention toute particulière pour les objectifs de l'Initiative Paysage océanique du Pacifique. Le secrétariat a également joué un rôle de chef de file en matière d'analyse et de sensibilisation dans la promotion du concept d'« économie verte dans un monde bleu », qui met l'accent sur l'importance des ressources océaniques et des services écosystémiques en tant que parties intégrantes des politiques fondées sur l'idée d'économie verte pour les petits États insulaires en développement qui doivent leur permettre d'accroître leur résilience aux effets probables des changements climatiques. Par l'intermédiaire de son bureau sous-régional pour le Pacifique, le secrétariat a été invité par ailleurs à devenir membre du Mécanisme de coordination interinstitutions pour les questions marines et côtières (ONU-Océans) afin de représenter les intérêts des petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique concernant les questions relatives aux océans.

114. En exécution du paragraphe 2 b), le secrétariat a établi un rapport grâce à des contributions extérieures et en collaboration avec les membres du Groupe de travail du secteur maritime du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CROP), afin d'enrichir la base de référence indiquant les moyens par lesquels l'utilisation durable des océans et des mers (ainsi que de leurs ressources) peut favoriser l'élimination de la pauvreté et la croissance économique durable dans les petits États insulaires en développement de l'Asie-Pacifique. En outre, le secrétariat prévoit de réunir un groupe d'experts chargé de vérifier les conclusions de ce rapport et de déterminer les possibilités de mieux intégrer la gestion des océans dans la planification du développement national durable et dans les programmes de renforcement des capacités des pays insulaires en développement du Pacifique (conformément à la demande contenue au paragraphe 2 a) de la résolution).

115. En exécution du paragraphe 2 c), le secrétariat présentera l'analyse réalisée au titre du paragraphe 2 b) dans un rapport²⁵ qui précisera comment le secrétariat peut aider les États membres à assurer la gestion durable des océans et des mers et ainsi contribuer au développement durable et à

²⁵ Gestion durable des océans et des mers pour le développement durable et l'élimination de la pauvreté dans les petits États insulaires en développement du Pacifique (E/ESCAP/70/2).

l'élimination de la pauvreté; ce rapport sera soumis à l'Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique à la soixante-dixième session de la Commission.

116. En exécution du paragraphe 3, le secrétariat établira un rapport sur la mise en œuvre de la résolution, qui sera soumis à la Commission à sa soixante et onzième session.

VII. Questions de gestion

Résolution 67/14

Coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales qui desservent l'Asie et le Pacifique

1. Demandes énoncées dans la résolution

117. Au paragraphe 3 de sa résolution 67/14, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) D'évaluer la manière dont le secrétariat exerce son mandat et coordonne ses activités avec les organisations régionales et sous-régionales qui opèrent en Asie et dans le Pacifique et de décrire le fonctionnement, le processus de décision et les résultats du mécanisme régional de coordination, notamment la manière dont le secrétariat exploite les synergies et autres sources de gains d'efficacité, qui pourrait servir de modèle pour la coordination;

b) De tenir des consultations avec les États membres, notamment avec le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, et de présenter les résultats à la Commission dans le cadre des rapports biennaux sur les activités d'évaluation du secrétariat, à compter de la soixante-huitième session de la Commission et dans les rapports biennaux ultérieurs.

2. Progrès accomplis

118. En exécution du paragraphe 3 a), la CESAP a continué à travailler en étroite collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies et des institutions régionales et sous-régionales desservant la région en vue de s'acquitter de son mandat, à savoir: favoriser un consensus régional sur les priorités identiques et des solutions communes aux problèmes communs et jouer le rôle de centre régional pour le partage des connaissances et bonnes pratiques en matière de développement dans l'ensemble de la région. Dans ce contexte, le secrétariat travaille avec une série de partenaires régionaux et sous-régionaux dans le cadre d'accords officiels de coopération; facilite l'action régionale des Nations Unies selon le principe « Unis dans l'action » et bénéficie de l'appui des organismes des Nations Unies et des organisations régionales pour la mise en œuvre de ses activités de renforcement des capacités.

119. En 2012 et 2013, la CESAP a continué à travailler dans le cadre d'accords existants avec la BASD; l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN); l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR); le Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique; l'Organisation de coopération économique (OCE); et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS). Au cours de la même période, la CESAP a signé, ou renouvelé, des accords de coopération avec la Commission économique

eurasienne; la Banque eurasiennne de développement; l'Initiative du Grand Tumen; et l'Organisation de Shanghai pour la coopération. En outre, la CESAP a signé un accord trilatéral en 2013 avec la Commission économique pour l'Europe et le Secrétariat du Comité d'intégration de la Communauté économique eurasiennne (EURASEC).

120. Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, constitué par la CESAP qui en assure le service, s'emploie à améliorer la coordination et la cohérence au sein du système des Nations Unies dans la région. Au cours de la période biennale, il a tenu 16 réunions, dont une réunion informelle sur les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (août 2012), sa dix-huitième session (décembre 2012), une session de travail présidée par le Vice-Secrétaire général coïncidant avec la soixante-neuvième session de la Commission, et une réunion portant sur le Partenariat global ONU-ASEAN (juin 2013).

121. Parmi les autres faits saillants des travaux du Mécanisme de coordination régionale et de ses groupes de travail thématiques en 2012-2013, il y a lieu de citer: a) la publication du rapport 2012-2013 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, établi par la CESAP, la BASD et le PNUD⁶; b) la promotion de la campagne du Secrétaire général « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes »; c) le lancement et la promotion de la campagne « Défi Faim zéro »; d) une aide apportée à l'élaboration du Plan stratégique d'action ASEAN-ONU sur la gestion des catastrophes; e) l'élaboration d'une stratégie interinstitutions pour l'amélioration de statistiques ventilées par sexe; f) la publication d'un document interinstitutions intitulé *Green Growth, Resources and Resilience: Environmental Sustainability in Asia and the Pacific*²⁶ pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; g) la publication du rapport de situation sur les migrations internationales en Asie du Sud et du Sud-Ouest en 2012²⁷; h) la publication d'un rapport interinstitutions intitulé *Towards a green economy for sustainable development and poverty reduction: An Asia-Pacific perspective*²⁸; et i) la célébration dans la région de la Journée internationale de la femme (en 2012 et en 2013).

122. Dans sa résolution 67/226 sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale invite le système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national à développer la coordination et les synergies, en particulier pour aider les pays en développement à promouvoir un développement inclusif et durable. Dans ce contexte, le Mécanisme de coordination régionale et le Groupe Asie-Pacifique des Nations Unies pour le développement ont pris conjointement en 2013 des mesures destinées à présenter le point de vue de la région sur les moyens d'exécution et les partenariats mondiaux pour le programme de développement pour l'après-2015, eu égard à la Déclaration de Bangkok de la région Asie-Pacifique sur le programme de développement pour l'après-2015¹¹ et au rapport 2012-2013 établi par la CESAP, la BASD et le PNUD sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le cadre de cette initiative, une réunion d'experts sur le thème « Mettre en œuvre le programme mondial pour le développement: le point de vue de la région Asie-Pacifique sur les partenariats et les méthodes » s'est tenue en marge de la sixième session du

²⁶ ST/ESCAP/2600.

²⁷ ST/ESCAP/2622.

²⁸ Document disponible à l'adresse suivante: http://issuu.com/mayanitamojado/docs/asia-pacific_perspective.

Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, qui a eu lieu à New York en décembre 2013.

123. En 2013, le Mécanisme de coordination régionale a apporté des contributions majeures à l'examen, en particulier sous l'angle économique et socioculturel, du Partenariat global ASEAN-ONU²⁹ pour lequel la CESAP a un rôle de coordonnateur à l'échelon régional. Dans ce contexte, la Secrétaire exécutive a participé au Sommet ASEAN-ONU, qui a eu lieu le 11 octobre 2013 à Bandar Seri Begawan (Brunei Darussalam). À l'occasion de ce sommet, il a été décidé de procéder à l'élaboration d'une feuille de route stratégique pour la mise en œuvre du partenariat en 2014 et 2015.

124. À l'appui du Partenariat global ASEAN-ONU, en 2013, le Mécanisme de coordination régionale a contribué, notamment dans les domaines économique et socioculturel, à des examens du cadre et des priorités du partenariat en vue de la coopération future.

125. La CESAP entretient officiellement des relations de travail approfondies avec plusieurs partenaires majeurs des Nations Unies, notamment: a) le PNUD, avec lequel elle a conclu deux accords, l'un faisant également intervenir la BASD sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et l'autre auquel participent toutes les commissions régionales; b) l'OIT, dans le cadre d'un accord en cours de renouvellement; et c) la FAO aux termes d'un accord conclu avec l'ensemble des commissions régionales.

126. Les organismes des Nations Unies et les organisations régionales qui ont contribué au financement des activités de renforcement des capacités de la CESAP en 2012 et 2013 comprenaient: a) le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ONU-Femmes et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH); b) la FAO et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en tant qu'administrateurs de fonds d'affectation spéciale mondiaux; et c) la BASD³⁰.

127. Les mesures prises en exécution du paragraphe 3 b) font l'objet d'un rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP pendant la période biennale 2012-2013³¹.

²⁹ Voir www.asean.org/archive/documents/19th%20summit/UN-JD.pdf.

³⁰ Pour de plus amples détails, voir E/ESCAP/69/17 et E/ESCAP/70/22.

³¹ E/ESCAP/68/15.